

# Testament de Ste Claire<sup>1</sup>

Au nom du Seigneur. Amen

1 La plus grande de toutes les grâces que nous avons reçues et que nous recevons chaque jour de notre grand Bienfaiteur, le Père des Miséricordes, celle dont nous devons lui être le plus reconnaissantes, c'est notre vocation ; et nous devons témoigner à Dieu d'autant plus de gratitude que l'état auquel il nous a appelées est plus grand et plus parfait. C'est pourquoi l'Apôtre dit : Prenez conscience de votre vocation !

2 Or, le Fils de Dieu s'est fait lui-même notre Voie et le bienheureux Père saint François, son amant authentique et son imitateur, nous l'a montrée et enseignée par sa parole et par ses exemples.

3 Nous devons donc, mes sœurs bien-aimées, considérer les immenses bienfaits dont Dieu nous a comblées, mais surtout ceux dont il a daigné nous favoriser par l'intermédiaire de son serviteur notre cher Père saint François, non seulement après notre entrée au monastère mais lors même que nous étions encore dans les vanités du monde.

4 En effet, au temps où le saint n'avait encore avec lui ni frère ni compagnon, presque aussitôt après sa conversion, au temps où il reconstruisait l'Église de Saint-Damien, visité là par le Seigneur et rempli de ses consolations, qui le décidèrent à quitter définitivement le monde, c'est alors que, dans la joie de l'Esprit Saint et avec le secours de ses lumières, il fit sur nous cette prophétie dont le Seigneur a réalisé ensuite l'accomplissement : du haut du mur de l'Église il s'adressait en français à quelques pauvres qui stationnaient là et il leur criait : "Venez, aidez-moi à travailler pour le monastère de Saint-Damien, parce qu'il viendra ici des religieuses dont la vie sainte et la renommée stimuleront les hommes à glorifier notre Père des cieux dans toute sa sainte Église ! "

5 Nous avons donc bien sujet de considérer là l'immense bonté de Dieu à notre égard : dans sa bonté et son amour surabondants il a fait proclamer par son saint le choix qu'il porterait sur nous et l'appel qu'il nous adresserait. Et ce n'était pas seulement de nous que notre bienheureux Père prophétisait ainsi, mais encore de toutes celles qui nous suivront dans cette vocation sainte à laquelle le Seigneur nous a appelées.

6 Avec quel soin donc, avec quel élan passionné du corps et de l'âme ne devons-nous pas accomplir ce que nous demande Dieu notre Père, afin qu'avec sa grâce nous puissions lui rendre multiplié le talent que nous en avons reçu ! Multiplié, car ce n'est pas seulement pour les autres que Dieu nous a destinées à être des modèles et des miroirs, mais aussi pour chacune de nos sœurs afin qu'elles soient à leur tour des modèles et des miroirs pour ceux qui vivent dans le monde. Si donc le Seigneur nous a appelées à de si grandes choses : laisser voir en nous ce qui peut servir aux autres de modèle et d'exemple, nous avons la stricte obligation d'abord de bénir le Seigneur et de lui en reporter toute la gloire, et ensuite de nous rendre nous-mêmes toujours de plus en plus courageuses dans le Seigneur pour faire le bien. Si nous vivons ainsi, nous laisserons aux autres un noble exemple, et au prix d'un effort de bien courte durée nous acquerrons la récompense de la béatitude éternelle.

---

<sup>1</sup> Certains critiques ont contesté l'authenticité du Testament de [sainte Claire](#). Mais aucun de leurs arguments n'est contraignant. La majorité des historiens actuels affirme l'authenticité de ce document transcrit au [XVII<sup>e</sup> siècle](#) par l'analyste franciscain [Luc Wadding](#) sur une source ancienne.

Le contenu du Testament est précieux : il rappelle aux sœurs les débuts de leur Ordre, il est riche de souvenirs autobiographiques, et il souligne une dernière fois les grandes orientations voulues par Claire : pauvreté, fraternité, imitation du Christ, fidélité à l'Église et à l'idéal de saint François

7 Après que le très haut Père des cieux eut daigné, par sa bonté et par sa grâce, projeter en mon cœur ses lumières et m'inspirer de faire pénitence selon l'exemple et l'enseignement de notre bienheureux Père François (c'était peu de temps après sa propre conversion), accompagnée des quelques sœurs que le Seigneur m'avait données dès le début de ma vie pour Dieu, je fis volontairement le vœu d'obéissance entre ses mains, selon la lumière et la grâce que le Seigneur nous avait accordées par la vie sainte et la doctrine de son serviteur.

8 Voyant que nous étions faibles et fragiles de corps et que pourtant ni les privations ni la pauvreté ni l'effort ni les épreuves ni l'austérité ni le mépris des gens du monde ne nous faisaient reculer, mais que nous y trouvions au contraire notre joie, à l'exemple des saints et des Frères Mineurs (lui-même et ses frères en furent fréquemment les témoins), le bienheureux François s'en réjouit fort et, dans son affection pour nous, il s'engagea à prendre de nous, par lui-même ou par son Ordre, un soin attentif et aussi prévenant pour nous que pour ses propres Frères.

9 Ainsi, par la volonté de Dieu et de notre bienheureux Père saint François, nous nous sommes transportées à l'Église de Saint-Damien pour y demeurer. Le Seigneur, dans sa bonté et par sa grâce, a augmenté là notre nombre, afin de réaliser ce qu'il avait prédit par son serviteur. Auparavant nous avions fait un court séjour dans un autre monastère.

10 Saint François nous écrivit ensuite une forme de vie et nous recommanda surtout de toujours persévérer dans la sainte pauvreté. Il ne s'est pas contenté, durant sa vie, de nous exhorter souvent, par ses sermons ou par ses exemples, à l'amour et à l'observance de la très sainte pauvreté ; mais il nous a, en outre, laissé plusieurs écrits nous suppliant de ne jamais nous écarter, après sa mort, de la vie de pauvreté, pas plus que le Fils de Dieu lui-même, tant qu'il vécut en ce monde, n'a voulu s'en écarter. Notre bienheureux Père François, d'ailleurs, suivant en cela les traces du Fils de Dieu, ne s'est jamais écarté non plus ni en parole ni en acte de la sainte pauvreté qu'il avait choisie pour lui et pour ses Frères.

11 Et moi, Claire, qui suis, bien qu'indigne, la servante du Christ et des sœurs du monastère de Saint-Damien, moi la petite plante du bienheureux Père, ayant considéré avec mes sœurs d'une part les exigences d'une telle vocation et les ordres d'un si grand fondateur, et d'autre part la faiblesse dont nous avons craint pour nous-mêmes les effets après la disparition de notre Père saint François qui était notre colonne, notre unique consolation après Dieu, notre seul appui, nous avons renouvelé plusieurs fois notre engagement à notre Dame la très sainte Pauvreté, afin qu'après ma mort les sœurs présentes ou à venir ne puissent jamais plus s'en écarter.

12 Et de même que j'ai toujours été attentive et passionnée pour observer et faire observer la sainte pauvreté que nous avons promise au Seigneur et à notre Père saint François, de même, que les autres abbesses qui me succéderont soient tenues de l'observer elles-mêmes et de la faire observer par leurs sœurs jusqu'à la fin. En outre, et pour plus de sûreté, j'ai pris soin de recourir au seigneur Pape Innocent, sous le règne duquel nous avons commencé, et à ses successeurs, pour faire confirmer par des privilèges successifs notre profession de très sainte pauvreté, et cela afin que nous ne nous en écartions jamais.

13 C'est pourquoi, à genoux et prosternée d'esprit et de corps, je recommande toutes mes sœurs, présentes et à venir, à notre Mère la sainte Église romaine, au Souverain Pontife, et spécialement au seigneur cardinal qui a été assigné comme Protecteur de l'Ordre des Frères Mineurs et à nous-mêmes ; je leur confie ce petit troupeau que le Seigneur notre Père a engendré dans sa sainte Église grâce à la parole et à l'exemple du bienheureux Père François ; pour l'amour du Seigneur qui est né pauvre dans la crèche, qui a vécu pauvre sur terre et qui est resté nu sur la croix, je leur demande de toujours guider ce petit troupeau sur les traces de la pauvreté et de l'humilité du Fils de Dieu et de la glorieuse Vierge sa Mère, de toujours lui

faire observer la sainte pauvreté que nous avons promise à Dieu et à notre bienheureux Père François, enfin de bien vouloir toujours l'aider et le maintenir dans cette voie.

14 Et de même que le Seigneur nous a donné notre bienheureux Père François comme Fondateur, comme "jardinier" et comme secours dans le service du Christ et en ce qui concerne ce que nous avons promis à Dieu et à notre bienheureux Père qui a mis tant de soin, par ses paroles et par ses œuvres, à nous cultiver et à nous faire grandir, nous sa petite plantation, de même, maintenant, je remets et recommande mes sœurs, présentes et à venir, au successeur du bienheureux François et à tous les Frères de son Ordre, afin qu'ils nous aident à toujours avancer plus loin dans le service de Dieu et surtout à mieux observer la très sainte pauvreté.

15 Et s'il arrivait un jour à mes sœurs de quitter ce couvent et d'aller s'établir ailleurs, qu'elles soient tenues néanmoins, partout où elles se trouveront après ma mort, d'observer la même forme de pauvreté telle que nous l'avons promise à Dieu et à notre bienheureux Père François.

16 Que celle qui en a la charge, et toutes les sœurs aient toujours bien soin de n'acquérir ou de n'accepter de terrain autour du couvent qu'autant que le besoin s'en fera sentir pour la récolte des légumes. Et s'il fallait un jour, pour les convenances ou l'isolement du monastère prendre davantage de terrain au-delà du potager, qu'on n'en prenne pas plus que l'extrême nécessité le requiert ; et que cette terre ne soit ni travaillée ni ensemencée mais qu'elle reste toujours inculte et en friche.

17 J'avertis et j'exhorte, en notre Seigneur Jésus-Christ, toutes mes sœurs, présentes et à venir, d'avoir à suivre toujours la voie de la sainte simplicité, de l'humilité et de la pauvreté, d'avoir aussi à mener une vie sainte et édifiante, selon les enseignements que, dès le début de notre conversion au Christ, nous a prodigués notre bienheureux Père François. Ces vertus, en effet, sans qu'il y ait mérite de notre part mais par la seule miséricorde et la grâce de Celui qui en est l'auteur, le Père des Miséricordes, doivent répandre partout le parfum de notre bonne réputation, aussi bien pour ceux qui sont au loin que pour ceux qui nous entourent.

18 Aimez-vous les unes les autres de l'amour dont le Christ vous a aimées ; cet amour que vous possédez à l'intérieur de vos âmes, manifestez-le au dehors par des actes afin que, stimulées par cet exemple, toutes les sœurs grandissent toujours dans l'amour de Dieu et dans l'amour les unes des autres.

19 Je prie aussi celle qui sera chargée des sœurs, de s'étudier à être la première par la vertu et la sainteté de sa vie plus que par sa charge, afin que les sœurs, stimulées par son exemple, lui obéissent plus par affection que par devoir. Qu'elle ait pour ses sœurs la prévoyance et le discernement d'une mère pour ses filles, et qu'elle soit bien attentive à pourvoir chacune selon les besoins qui lui sont propres, au moyen des aumônes envoyées par le Seigneur. Qu'elle soit en outre si bienveillante et si avenante pour toutes, que les sœurs puissent en toute sécurité s'ouvrir à elle de leurs nécessités et recourir à elle à chaque instant avec confiance, comme il leur semblera opportun, tant pour elles-mêmes que pour leurs sœurs.

20 Mais que, de leur côté, les sœurs qui lui sont soumises se souviennent que pour le Seigneur elles ont renoncé à leur volonté propre. Je veux donc qu'elles obéissent à leur Mère comme elles l'ont promis au Seigneur volontairement et spontanément, afin que leur Mère, à la vue de l'amour, de l'humilité et de l'union qui régneront entre elles, puisse porter plus allègrement le fardeau de sa charge et que leur sainte vie change pour elle en douceur ce qui autrement lui serait pénible et amer.

21 Mais le chemin qui mène à la vie est étroit, et la porte qui nous y donne accès est étroite elle aussi ; c'est pourquoi il y en a peu qui empruntent ce chemin. Et parmi ceux qui, durant

un certain temps, y ont cheminé, il y en a encore bien moins qui y persévèrent. Mais, bienheureux ceux auxquels il a été donné d'y marcher et d'y persévérer jusqu'à la fin !

22 Nous donc, après nous être engagées dans la voie du Seigneur, prenons bien garde de ne jamais nous en écarter d'aucune manière par notre faute, par négligence ou par ignorance, car, ce faisant, nous porterions atteinte à un si grand Seigneur, à la Vierge sa Mère, à notre bienheureux Père François, à l'Église triomphante et même à l'Église militante. Il est écrit en effet : Maudits soient ceux qui s'écartent de vos commandements !

23 C'est pourquoi je fléchis les genoux devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ afin que, en considération des mérites de la glorieuse Vierge Marie, sa Mère, de notre bienheureux Père François et de tous les saints, le Seigneur qui nous a donné la grâce de bien commencer nous donne aussi de nous épanouir en lui et de persévérer jusqu'à la fin. Amen.

24 Je vous laisse cet écrit, mes sœurs bien-aimées, présentes et à venir, avec l'espoir que vous l'observerez de votre mieux et comme un signe tangible de la bénédiction du Seigneur, de la bénédiction de notre bienheureux Père saint François, et de la bénédiction que je vous donne, moi, votre Mère et votre servante. Amen.